



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°21/025
Direction territoriale du Havre

HAROPA PORT et la Société TRANSPORTS TCAC, Avenue Lucien Corbeaux - Port 3815 – 76 600 LE HAVRE, sous le numéro SIREN 444 253 314 ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 21-041 le 21 juillet 2021, portant sur la dépendance du domaine public située au sud de la Forme 7 – Route du Môle Central sur la commune du Havre, en vue d'une activité de stockage de tracteurs, remorques poids lourds et petites manutentions.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, pour les motifs suivants : relogement des transporteurs impactés par les travaux d'accueil de l'éolien OFFSHORE au Port du Havre.

Description de la dépendance : une parcelle de terre-plein d'une surface de 11 015 m²
Durée de la convention : 20 ans à compter du 21 janvier 2021.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 21-041 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.